

Ministère du Travail—Loi

cette distinction qui met l'aide du gouvernement à la portée de certains travailleurs âgés et la refuse à d'autres. J'espère que les témoignages que des travailleurs âgés viendront donner au comité sur ce qu'ils vivent persuaderont le gouvernement d'apporter des amendements et de procéder différemment.

Je voudrais enfin traiter d'une partie du projet de loi qui me tracasse énormément. Par ce projet de loi, le gouvernement établit un programme économique qui ne sera pas réalisé par lui ni par les autorités publiques qui en seront responsables, mais par l'entreprise privée. En ma qualité de critique des questions de privatisation, je dois dire c'est la pire démission qui soit de la part d'une autorité publique. Ce programme présente de graves lacunes et pourtant, le gouvernement s'est déchargé de son application. Si jamais quelqu'un se plaint auprès de l'institution de dépôt qui gère le programme de ne pas avoir reçu son chèque du mois, l'institution ne s'estimera pas responsable. Elle rejettera le blâme sur le gouvernement. Si cette personne communique alors avec son député pour réclamer son chèque, le ministère du Travail rejettera le blâme sur l'institution de dépôt.

Un programme dont le gouvernement est responsable ne sera pas appliqué par le gouvernement, ni par des fonctionnaires, ni par des personnes dont la mission est de servir les travailleurs, mais par des personnes dont le but principal consiste à faire de l'argent, à raison, il va sans dire, en tant qu'institution à but lucratif. À mon avis, c'est un précédent extrêmement dangereux. C'est un procédé extrêmement dangereux pour les travailleurs âgés.

J'espère que le gouvernement prêtera l'oreille aux gens qui comparaitront devant le comité législatif chargé de ce projet de loi et qu'il examinera sérieusement les plaintes que j'ai déjà reçues à propos de cette décision qui confie la gestion d'un programme public à des institutions privées à but lucratif.

Au nom de centaines et probablement de milliers de travailleurs âgés dans ma circonscription et dans tout le pays, tâchons de faire que cette mesure, qui est bonne en principe, le soit aussi dans tous ses détails. Assurons-nous que les points que j'ai signalés aujourd'hui et ceux qu'a soulevés mon collègue seront pris en considération

par le comité législatif avant que le projet de loi ne nous revienne pour adoption finale.

• (1800)

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis bien placé pour faire quelques observations à la Chambre sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail.

J'ai travaillé pendant 15 ans pour une usine désignée dans le cadre du PAAIM, qui est ensuite devenu le PMAAIM, le Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre, qui s'appliquait aux travailleurs de ma circonscription. Cela s'est produit après les élections générales de 1984.

J'ai été député de Kootenay-Ouest de 1980 à 1984, et une de mes dernières réalisations à ce titre, avant d'obtenir quatre ans de congé pour bonne conduite, a été de faire désigner le district régional de Kootenay-Centre comme admissible au PAAIM à peu près en même temps que la circonscription de Nanaimo—Alberni. Ce furent les deux premières circonscriptions de la Colombie-Britannique, voire de l'Ouest, désignées dans le cadre de ce programme.

J'étais encore à l'emploi de la scierie de Kootenay Forest Products à Nelson durant mon premier mandat comme député et jusqu'à environ trois semaines après les élections de septembre 1984. Deux semaines après ces élections, je suis retourné au travail et, deux semaines plus tard, l'usine a été fermée pour de bon et est devenue la première exploitation industrielle de la Colombie-Britannique dont les employés de longue date pouvaient se prévaloir du programme d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre.

À cause des mesures qu'a prises le gouvernement élu en septembre 1984, nous avons également été la dernière entreprise de la Colombie-Britannique, voire de l'Ouest, à bénéficier de ce programme. Je suppose que c'est une nouvelle version du proverbe «les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers.» C'est exactement ce qui s'est produit dans notre cas.

Il y a une dizaine d'années, j'étais trop jeune pour pouvoir bénéficier directement de ce programme, mais j'étais heureux de savoir que grâce à quelques-unes de mes initiatives et à celles de l'ancien député de Nanaimo—Alberni, Ted Miller, qui a lutté pendant plusieurs années à mes côtés pour que les secteurs tertiaires de l'Ouest puissent bénéficier des dispositions du PAAIM, et elles y sont finalement parvenues, que quelques-uns